



CHARTRE DE PRÊT DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

1- Conditions de prêt :

Le prêt d'instruments est réservé aux adhérents du réseau de lecture publique de la Ville de Périgueux pour **une durée d'un mois renouvelable une fois**, sauf en cas de réservation par un autre usager.

Les mineurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un référent.

Le prêt sur une carte professionnelle ou collective n'est pas possible.

Les instruments sont prêtés sous forme de packs comprenant tous les accessoires pour une **utilisation chez soi en complète autonomie** (ampli, accordeur, jack, méthode, etc.)

L'instrument est sous la responsabilité civile du titulaire de la carte ou de son représentant légal.

L'emprunteur s'engage à restituer l'instrument et ses accessoires dans leur état d'origine.

Le retour est pris en compte seulement lorsque le pack est restitué dans son intégralité.

L'enregistrement du prêt de l'instrument s'effectue auprès d'un agent de la **Section Musique, Cinéma et jeux** de la Médiathèque Pierre Fanlac.

Le contenu du pack est vérifié à chaque emprunt par l'agent devant l'emprunteur.

Le pack doit être emprunté dans son intégralité, seuls les pupitres sont en option.

2- Réservation d'un instrument :

Il est possible de réserver à raison d'un instrument par carte directement auprès d'un agent de la **Section Musique, Cinéma et jeux**, par téléphone au 05.53.45.65.45 ou sur le portail de la Médiathèque Pierre Fanlac

3- Restitution de l'instrument :

Le retour s'effectue uniquement auprès d'un agent de la **Section Musique, Cinéma et jeux** de la Médiathèque Pierre Fanlac.

Le contenu du pack est vérifié par l'agent devant l'emprunteur qui contrôlera l'état de l'instrument et si tous les accessoires sont présents et s'ils n'ont pas subi de dommages.

En cas de légères dégradations (rayure, éclat, etc.) ou de perte d'un accessoire mineur (médiateur, accordeur, jack, etc.) l'usager emprunteur devra procéder aux réparations et/ou remplacement de l'accessoire. L'agent indiquera les coordonnées d'un professionnel qui se chargera des réparations ou du remplacement d'un accessoire.

La présentation d'une facture réglée par l'emprunteur attestera de la réparation ou du remplacement.

En cas de détérioration importante ou de non restitution, le remplacement sera exigé en fonction de la grille tarifaire (cf. tableau en pièce jointe).

4- Précaution et soin de l'instrument :

- Ne pas exposer l'instrument à de grands écarts de température ou dans une pièce humide
- Éviter les chocs
- Utiliser un chiffon doux pour effacer d'éventuelles salissures
- Ne pas utiliser de produits de lavage ou d'entretien
- Utiliser la housse pour le stockage et le transport.

Fait à Périgueux en deux exemplaires, le

NOM DE L'EMPRUNTEUR :

SIGNATURE

Grille tarifaire en cas de remplacement d'un instrument de musique

Valeur des instruments de musique en prêt :

Désignation	Prix
Guitare acoustique Valencia 1/2	113,21 €
Guitare électrique VGS RC-100	221,70 €
Ukulélé Soprano TENSON tilleul	78,32 €
Djembé TANGA	199,32 €
Tongue Drums 8' Dharma Metta	235,16 €
Tongue Drums 12' Dharma Metta	278,87 €
Cigar Box J.N. résonateur	313,14 €
Malle FUZEAU 10 INSTRUMENTS	104,03 €
Guitare Folk CORT	191,54 €
Guitare basse VGS avec ampli	264,71 €
Clavier électronique MEDELE MK 100 61 T	238,66 €
CAJON GEWA	156,48 €
Batterie électronique MEDELI 7 pads, 10 kits	317,34 €
Banjo STAGG 5 CORDES	387,79 €

En cas de problème, contacter:

AUDITORIUM 4
15 Rue du Président Wilson
24 000 Périgueux
05 53 53 46 39